



Commune de Ludon-Médoc

ARR2018/386

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité d'effectuer des travaux sur le passage à niveau PN 21 suite à l'accident de circulation survenu sur la voie ferrée le lundi 5 Novembre 2018,

La Commune de LUDON-MÉDOC,

Considérant qu'il y a lieu d'**INTERDIRE** la circulation **des véhicules et des piétons** sur la voie citée ci-dessous,

RUE ANDRÉ HERTIG

(de la rue Gasteau à la route de Pauillac)

A R R Ê T E

ARTICLE 1

La circulation de **TOUS VÉHICULES et DES PIÉTONS est STRICTEMENT INTERDITE** du **Lundi 5 Novembre 2018 au Dimanche 18 Novembre 2018 (inclus)**.

ARTICLE 2

La signalisation réglementaire et les déviations seront mises en place par les services municipaux.

ARTICLE 5

Notification du présent arrêté sera adressé à :

- Préfecture de Bordeaux,
- Gendarmerie de Macau,
- Sapeurs-Pompiers de Macau,
- Police Communautaire,

Fait à Ludon-Médoc, le 5 Novembre 2018,

Le Maire,


Philippe DUCAMP

